

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 21 mai 2026 à 19h00

L'an 2026 et le 21 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire

Étaient présents : M. JANOT Alain, Maire, Mmes : ALLONCLE Audrey, BOISUMAULT Maëlys, BONNEFOY Cathy, DEBAIN Aurélie, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, VINET FORILLERE Hortense, MM : BONNET Matthias, BUJEAUD Léo, COSSET Jean-Charles, LAVAL Guillaume, MARTIN Bastien, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

Secrétaire : VINET FORILLERE Hortense

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026
- Délibération : Signature de la convention cadre relative aux services à adhésion facultative avec le Centre de Gestion de la Charente
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Signature de la convention cadre relative aux services à adhésion facultative avec le Centre de Gestion de la Charente

Le Centre de Gestion exerce de manière obligatoire un certain nombre de missions au profit de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département. Ces missions, sont financées par une cotisation obligatoire.

A compter du 1er janvier 2027, son taux est réduit de 0,8% à 0,75% par le CDG (-6,25%).

En outre, le CDG exerce différentes missions, de manière facultative, à la demande des collectivités territoriales.

Les conventions mises en œuvre lors du dernier mandat prennent fin ou sont résiliées au 31 décembre 2026.

Pour pouvoir continuer de bénéficier de ces services et prestations sur demande, le CDG propose la signature d'une convention cadre, couvrant la période 2027-2032.

Cette nouvelle convention unique permet :

- D'accéder, au besoin à certains services, le moment venu (ex : aide au recrutement, service remplacement, médiation, aide à l'archivage, rédaction du DUERP...);
- D'adhérer, « à la carte », à différents services, selon les moyens internes et ressources de chaque collectivité ;
- De décider de confier la totalité de la gestion administrative du personnel en mutualisant l'équivalent d'un service R.H. avec le CDG.

Ces services et prestations sont financés, soit dans des conditions fixées par la convention, soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire, soit sur devis ponctuels établis avec un taux horaire d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de services facultatifs proposée par le Centre de Gestion ;

Rapports des commissions

Bâtiments :

- Le chauffe-eau de la location située 1 Place Jean Luce Chevallon est tombé en panne et a été remplacé dans la semaine par l'entreprise TECHNIGAZ
- Nous sommes en attente de devis :
 - de remplacement de la porte d'entrée de ce même logement.
 - de réfection d'un monument funéraire qui a été donné à la commune

Nous avons reçu un deuxième devis pour la modification du portail de la salle des fêtes, cela fera l'objet d'une étude par la commission bâtiments

Voirie

- Les jeux pour enfants situés à proximité de la mairie n'ont, à ce jour, jamais fait l'objet d'un contrôle réglementaire. Il convient donc de prendre contact avec un organisme agréé afin de remédier à cette situation et de garantir la conformité et la sécurité des équipements.
- Monsieur MARTIN rassemble l'ensemble des informations nécessaires concernant l'éclairage public, l'état des chemins ruraux et des voies communales, afin de réunir sa commission et de définir les orientations des travaux à engager pour l'année en cours.
- Madame Amélie MARIE alerte sur le fait qu'un propriétaire d'une parcelle située à Ransanne n'assure pas l'entretien de son terrain, ce qui présente un danger, notamment en raison des risques de départ de feu lors des fortes chaleurs. Un courrier sera envoyé au propriétaire.
- Madame Amélie MARIE expose que les lignes téléphoniques surplombant l'entrée d'une de ses parcelles sont situées trop bas pour permettre l'accès de ses engins agricoles. Madame MARCHADIER DEVIGE Cécile, ayant déjà contacté ORANGE à ce sujet, l'informe de la réponse apportée par l'opérateur : le rehaussement des lignes est à la charge du demandeur.
- Monsieur SOULAS Jean-Luc fait part de la demande d'un administré souhaitant que les agents techniques procèdent à la taille de la haie située à la sortie de sa parcelle, Route de Vaux-Rouillac, en raison d'un manque de visibilité.

Fêtes et cérémonie, communication :

Dans le cadre de la course UFOLEP des 10, 11 et 12 juillet 2026 et de la décoration du centre-bourg :

- les membres de l'association « Entre nous à Foussignac », aidés par d'autres bénévoles, confectionnent actuellement des fleurs en papier crépon.
- Sept vélos ont également été récupérés ; ils seront décorés et installés à l'occasion de la manifestation.
- Par ailleurs, le comité des fêtes de Sigogne a mis à disposition des fanions pour contribuer à l'ornementation du bourg.

Madame ALLONCLE a ouvert un compte Facebook au nom de la commune de Foussignac et en parallèle alimente le site internet

Elle demande aux conseillers de réfléchir à une animation pour le Noël des enfants le dimanche 13 décembre.

La boîte à livres sera prochainement installée, la commission se réunira afin de décider de son emplacement

Un petit cirque devrait s'installer sur le parking de la salle des fêtes du 1er au 4 juin. Des informations complémentaires sont attendues afin de pouvoir communiquer sur cet événement via les réseaux sociaux.

Les conseillers municipaux souhaitent être davantage associés aux prises de décision relatives aux commandes, aux travaux et aux différents projets de la commune. Ils demandent que les commissions concernées soient consultées et puissent émettre un avis préalablement à toute validation ou engagement de commande.

-6- Questions diverses

✓ Madame Amélie MARIE a participé à l'Assemblée Générale du SILFA (Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques) le 12 mai dernier.

Le bureau a été entièrement renouvelé, Madame MARIE a été élue trésorière du syndicat.

✓ Monsieur le Maire a participé à la commission développement économique, innovation et viticulture de Grand Cognac. Il fait part au conseil des sujets débattus lors de cette commission. (Demandes de subventions de diverses entreprises, et création de 3 zones artisanales dont une sur la commune de Mérignac)

✓ Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention formulée par Monsieur DUMERGUE dans le cadre de la mise en place d'une réserve incendie obligatoire, rendue nécessaire par la construction de son bâtiment équipé d'une toiture en panneaux photovoltaïques. Après consultation du SDIS, il apparaît que

la distance entre cette réserve incendie et les premières constructions est trop importante pour permettre d'assurer la défense incendie d'autres bâtiments.

Réponse sera faite à Monsieur DUMERGUE en ce sens.

✓ Pour information le container à vêtements situé sur le parking de la salle des associations ne sera pas remis en fonction. Un container est disponible à la déchèterie de Jarnac.

✓ Monsieur SARDIN Pierre signale qu'un cambriolage a eu lieu en plein jour la semaine dernière malgré la présence des propriétaires à leur domicile. Il est demandé à chacun de faire preuve de vigilance.

✓ Prochain conseil municipal le vendredi 05 juin à 19h30 avec pour ordre du jour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

DECISION DU MAIRE N° 11/2026

Portant signature du devis N°VP353336 de COMAT ET VALCO

20 tables polyéthylène

Montant : 1 656 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 12/2026 (commande annulée)

Portant signature du devis N°920246 de PROLIANS / CACC COGNAC

1 plateforme individuelle

Montant de 422.40 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 13/2026

Portant signature du devis N°DE9289 de MAVASA

1 limiteur de hauteur

Montant de 2 367.48 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 14/2026

Portant signature du devis N°DEV-20260401-03951 de la SAS VERTU 42

1 broyeur arrière-PUMA

Montant : 6 067.20 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 15/2026

Portant signature du devis N°137929 du Centre LECLERC de Cognac

1 aspirateur BEKO

Montant : 159.99 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 16/2026

Portant signature du devis N°DV00000253 de la Société TECHNIGAZ

Remplacement d'un manchon sur la chaudière gaz de la salle des fêtes

Montant de 233.65 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 17/2026

Portant signature du devis N°DE9378 de MAVASA

Panneaux de voirie

Montant 313.49 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 18/2026

Portant signature du devis N°DM0020281 de la SA MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC

Echarpes Maire et adjoints

Montant : 196.80 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 19/2026

Portant signature du devis N°004450/005 de la société CHARENTE BUREAUTIQUE SERVICE

Contrat de location copieur

DECISION DU MAIRE N° 20/2026

Portant signature du devis N°DV00000259 de la Société TECHNIGAZ

Remplacement d'un chauffe-eau électrique dans le logement situé 1 Place Jean Luce Chevallon
Montant de 1 126.95 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 21/2026

Portant signature du devis N°25OPP-NGUA-03823 de la SAS SCHILLER FRANCE

Acquisition d'un nouveau défibrillateur

Montant de 1 002 € TTC

Forfait maintenance pour un montant annuel de 156.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 22/2026

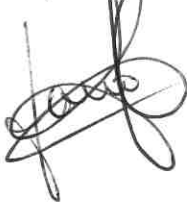
Portant signature de la commande N°OD26051956 de l'Agence ATD16

Acquisition d'un ordinateur portable et de ses accessoires

Montant de 1 246.66 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Alain JANOT



La Secrétaire,
Hortense VINET FORILLERE

